

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 mars 2022 à 20h

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Absents : 3 Votants : 10 (9 point n°6)

Procuration : 2

Date de convocation : 14 mars 2022

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie Henry, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents (excusés) : - Michel DONDA – Valérie LAUROT

Absent : Vincent DARVES-BLANC

Procurations : de Michel DONDA à Julie Henry (sauf pour le point 6 de l'ordre du jour) – de Valérie LAUROT à Jacqueline Dupenloup

Secrétaire de séance : Jean-Luc PLUYAUD

.....
En ouverture de Conseil, Jacqueline Dupenloup rappelle qu'il y a 60 ans jour pour jour étaient signés les accords d'Evian conduisant le 19 mars au cessez le feu dans la guerre d'Algérie et permettant le retour des appelés villarins : une génération qui a maintenant plus de 80 ans et dont la jeunesse a été marquée par ces années de conflits. Une pensée aussi pour ceux des Villarins qui, les années suivantes, ont été envoyés sur les sites des essais nucléaires français au Sahara.

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 04-02-2022

Le compte-rendu de la réunion du 30 décembre 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des 10 votants.

2. Convention modificative attributive d'une aide « réfection-mise au gabarit route forestière du Nant »

Rappel de la délibération prise le 4 février 2022 : « Le dossier présenté par la commune pour une aide à la réfection et à la mise au gabarit de la route forestière du Nant a été retenu pour subvention dans le cadre du programme LEADER 2014-2020. Les derniers certificats de paiement doivent être présentés avant le 31-12-2023.

Une rencontre aura lieu avec la SEM « les Forces du Merlet » afin de vérifier si les deux chantiers (construction des ouvrages hydro électriques et réfection et mise au gabarit de la piste) peuvent être menés en concomitance. Dans le cas contraire, le Conseil Municipal à l'unanimité des 9 votants DECIDE qu'une demande de prorogation de délai sera adressée à Monsieur le Préfet, pour **maintien de la subvention accordée jusqu'au 31-12-2024.** »

Jacqueline Dupenloup présente le planning prévisionnel de travaux : pour la SEM, en 2022 devrait se faire la réalisation de la prise d'eau et la construction du bâtiment. En 2023 se ferait l'enfouissement de la conduite forcée, les équipements intérieurs du bâtiment et le

raccordement au réseau ENEDIS. La mise en service se ferait fin 2023. En 2024, remise en état des terrains et des pistes par la SEM

Compte-tenu de ce planning, une demande de prorogation de délai quant à la validité de la subvention accordée à la commune a bien été adressée à la Direction Départementale des Territoires et cette demande a été acceptée. Les travaux communaux prévus indépendamment de ceux de la microcentrale et incluant la partie du croisement de l'Echaut au sommet de la forêt communale pourront être réalisés en 2024, avec une date de validité de la convention permettant attribution de subvention porté au 31-12-2024.

3- Liste définitive de parcelles nouvellement soumises à gestion forestière

Vincent Darves-Blanc a établi la liste des parcelles communales qui seront soumises à gestion forestière, pour un total de 33 ha 52 a 15 ca, correspondant aux décisions prises en conseil municipal le 5 novembre 2021, sur les secteurs

- de la Combe du Bessay (20 ha 83 a 11 ca) (pour mémoire, une partie de la rive droite de la combe du Bessay et des quelques parcelles attenantes en aval) ,
- de Bon Mollard (5 ha 55 a 22 ca) (pour mémoire, sur le secteur retenu se trouvent 4 petites parcelles privées (L 480, L 510, L 1213 et L 1214) représentant moins de 400 m. L'ONF devra délimiter très précisément leurs emplacements afin de ne pas les impacter. Le Conseil municipal a également insisté sur le fait qu'une gestion raisonnée et durable soit appliquée sur ce secteur.
- de Champ Prevon (7 ha 40 a 94 ca) (pour mémoire, après accord d'EDF pour ne pas entraver la gestion forestière sur des parcelles insérées dans les parcelles communales, pour une surface de 2732 m2.

Le Ministère de l'agriculture proposait de soumettre à gestion forestière 375 ha de parcelles communales. Suite à délibération du Conseil Municipal (séance du 13 novembre 2020), le régime forestier a été appliqué sur 31 ha 91ca 28 a par arrêté préfectoral du 19 mai 2021. Cette seconde et dernière liste établie par le conseil municipal après discussion avec les représentants de l'Etat fera donc passer un total de 65 ha 43 a 43 ca de surface communale en gestion forestière.

Merci à Vincent Darves-Blanc qui a permis le travail du Conseil pour des décisions réfléchies.

La liste des parcelles établie sera transmise à la DDT : accord unanime des votants.

4 Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

il s'agit de passer avec la préfecture une convention autorisant la télétransmission en particulier des délibérations de Conseil Municipal, qui actuellement doivent être portées en sous-préfecture pour accusé de réception, mais aussi des documents budgétaires, de certains documents d'urbanisme, des conventions, etc... La convention est conclue pour une durée d'un an, avec un bilan au bout de 6 mois. Elle peut être suspendue par l'une ou l'autre des parties signataires si on se rend compte de dysfonctionnement.

A l'unanimité des votants, Madame le Maire est autorisée à passer convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

5 Préparation budget 2022

Un récapitulatif est fait sur les principaux postes de dépenses d'investissement du budget 2022 qui sera examiné dans le détail lors du conseil Municipal du 8 avril.

6 Contrats d'engagement raccordement chaufferie bois et fourniture de chaleur

Rappel :

Le raccordement d'une maison au réseau de chaleur implique un contrat d'engagement entre le propriétaire et la commune, et un contrat de fourniture de chaleur. Le contrat d'engagement représente un coût de 4 064 €, payé par le propriétaire en 2 fois : 2 032 € à la signature de l'engagement, 2 032 € à la signature de la fourniture de chaleur.

La commune prend en charge l'installation primaire, le propriétaire prend en charge le réseau secondaire.

Un propriétaire a remis en service le raccordement existant d'un appartement au réseau de chaleur en modifiant l'installation primaire initiale et a fait établir le raccordement d'un deuxième appartement, le tout sans consulter la commune sur la pose du circuit primaire qui traverse le premier appartement pour desservir le deuxième.

Le conseil municipal (8 voix pour, une abstention, et Michel Donda, propriétaire concerné, ne prenant pas part au vote) décide de ne prendre en charge aucun des frais relatifs au premier appartement. La commune ne participera aux frais relatifs au second qu'à la condition que soient signés entre le propriétaire et la commune des contrats spécifiques dégageant la responsabilité de celle-ci de travaux qu'elle n'a pas commandés, contrats dûment accompagnés d'une servitude notariée concernant le passage du circuit primaire dans les deux appartements. Cette servitude pourra concerner aussi un troisième appartement d'où démarre l'installation initiale. Le propriétaire devra à la commune un contrat d'abonnement et deux contrats de fourniture de chaleur.

7. Suites à donner diagnostic agricole

Dans l'attente du rapport final établi par la chambre d'agriculture et la société d'économie alpestre, il est possible de travailler sur deux secteurs précis :

- Le secteur Faugé – Chasselard – Pergouet – le Der est constitué de communal (secteur en pente du Faugé) et de privé. L'éleveuse qui faisait pâturer au Chasselard a clairement dit qu'elle n'irait plus. Elle avait jusqu'en 2018 le Faugé en convention, elle ne l'a plus. La commune va proposer une rencontre des propriétaires en les invitant à se positionner sur ce qu'ils veulent faire pour leurs terrains dans ce secteur, sans proposer elle-même de solution institutionnelle. 108 parcelles sont concernées. Une réunion sera proposée le XXX
- Sur le secteur de la Combe du Bessay, l'éleveuse nous a dit souhaiter pouvoir améliorer son passage (sur terrains privés) afin de pouvoir mieux entretenir. Là aussi la commune pourrait servir de médiateur.

Ces orientations de travail sont validées à l'unanimité des votants (Marc Clérin et Jacqueline Dupenloup, propriétaires de parcelles dans les secteurs concernés, ne prenant pas part au vote).

8. Avancement dossier d'études Crey Blanc

La commission d'appel d'offres a retenu le cabinet ANTEA, qui est déjà venu sur place pour une réunion de lancement en présence des services du département, pour un total HT de 26 150 € (TTC 31 380). Le travail sera fait en trois phases : prise de connaissance du site, recueil de données et analyse des connaissances existantes, avec visites de terrain - étude géomorphologique et géotechnique avec tomographie électrique et sismique sur le couronnement du ravin - scénarii d'évolution et proposition de travaux chiffrés. Une synthèse fera l'objet d'une présentation aux élus à l'issue de chaque phase. La commune pourra, au vu des résultats de chaque phase, demander à rajouter une étude électrique et sismique sur le versant à l'amont du ravin.

Le Conseil municipal unanime adopte une délibération autorisant la Maire à chercher toute subvention possible, en particulier auprès du fonds FREE (Fonds Risques Erosions Exceptionnelles)

9- Solidarité Ukraine

Jacqueline Dupenloup fait le point sur les dons collectés à destination des victimes du conflit en Ukraine (vêtements apportés à la Croix Rouge pour les familles de réfugiés arrivant en Savoie, matériel divers à la Protection Civile ou auprès d'un commerçant de St Jean de Maurienne partant à la frontière ukrainienne le 23 mars).

Une subvention de 500 € est votée à l'association nouvellement créée « Villards Solidarité Ukraine » dans le but de soutenir les familles ukrainiennes hébergées à St Colomban ou autres familles qui arriveraient dans la vallée des Villards.(Unanimité des votants)

10- Questions diverses.

- Demande est faite par une famille d'habitants permanents d'élargissement du Chemin du Balai afin de permettre un meilleur déneigement. Le plan d'alignement de la parcelle située à l'amont du chemin n'a pas été validé par l'indivision qui en est propriétaire et il existe donc une difficulté sur la propriété foncière, à résoudre si possible à l'amiable.
- Yannis Nacef présente 6 cartes postales reprenant des panneaux du Musée à Ciel Ouvert, propose que leur reproduction soit prise en charge par la commune et le profit de leur vente reversée à une association de la vallée des Villards (Sou des Ecoles ? Solidarité Ukraine ?) Il propose qu'un nouveau projet de sentier patrimonial soit présenté par la commune à l'automne 2022, avec une demande de subvention au programme européen LEADER qui doit se terminer sous sa forme actuelle en 2024.
- La Compagnie Daniel Gros devrait venir à St Alban pour une représentation le 9 juillet, sous forme d'un « dîner spectacle ».
- Le conseil municipal de St Alban avait proposé d'étudier la possibilité de transformer le poste d'animatrice scolaire de l'école intercommunale en poste de la fonction publique territoriale. Cette proposition nécessite un changement des termes de la convention qui lie les deux communes des Villards sur l'école, ce qui paraît difficile.